

L'aide à l'achat d'abonnements de transports publics cartonne

Montreux

Le nombre d'habitants qui ont profité du subside à l'achat d'un abonnement a passé de 1600 à 2800 de 2010 à 2015. Un type d'action encore peu pratiquée dans le canton

«Cette tendance va dans le sens souhaité d'une plus grande régularité dans l'usage des transports publics», se réjouit Caleb Walther, municipal. L'aide financière de 300 francs proposée par la Commune de Montreux aux habitants à l'achat d'un abonnement annuel de transports publics cartonne. Depuis l'instauration de cette subvention, en 2010, le nombre de forfaits annuels acquis par des Montreuusiens via la Ville a passé de 2039, la première année, à 2814 en 2015.

Cette hausse est d'autant plus remarquable que sur ces 2039 sésames annuels dont ont profité les habitants en 2010, 440 étaient offerts par la Commune à des écoliers. Le nombre d'abonnements annuels «vendus» par la Commune a donc réellement grimpé de 1600 à plus de 2800. «Sans doute qu'une partie de ces forfaits supplémentaires a été achetée par des nouveaux usagers des transports publics, mais la majorité l'a été par des usagers qui sont passés d'un achat à la course à un abonnement», précise Caleb Walther. Or l'achat d'un abonnement, même subventionné, incite les voyageurs à utiliser plus régulièrement les transports en commun, afin de rentabiliser leur achat. «L'utilisateur permet ainsi d'optimiser les importants

investissements communaux consentis pour améliorer les prestations de nos transports publics, relève Caleb Walther. Cette subvention directe pour des abonnements annuels - qui a coûté 850 000 francs à la Ville en 2015 - rend plus visible l'effort financier communal pour les transports publics et permet indirectement une amélioration de l'offre sur notre territoire.» La Ville de Montreux s'engage en effet chaque année à garantir le déficit des entreprises de transports publics locales. En 2017, cela représente un montant, à charge de la Commune, de 2,6 millions pour les trains Montreux-Vevey-Riviera (MVR) et MOB et de 2 millions en faveur des bus VMCV. Cette enveloppe globale comprend, par exemple, 1 million de francs destinés au développement de l'offre prévue autour de Chailly et de son futur

parking d'échange. Tout cela sans compter presque 200 000 francs de prestations diverses commandées spécifiquement, entre autres, pour les besoins scolaires ou des offres très ponctuelles. Ni les montants payés par la Ville pour le Festival de jazz ou encore le marché de Noël.

Si la popularité de cette aide auprès des habitants apparaît dans les statistiques, elle engendre aussi des retours directs, à entendre Caleb Walther: «Le passage des bénéficiaires au guichet communal est toujours source de réactions positives sur cet aspect de notre politique de mobilité.» Vu son succès, cette offre, encore peu pratiquée dans le Canton, a été reconduite pour trois ans par les élus. Cela permettra peut-être à la Ville, déjà «Cité de l'Énergie», d'atteindre le niveau «Gold». **Claude Béda**

Vevey s'y est mise

● Depuis août 2014, une subvention est aussi accordée aux jeunes Veveysans à l'achat d'un abonnement de transports publics. «Mais ces derniers l'ont peut-être oublié, commente Michel Bloch, délégué au développement durable de la Ville: ils étaient en effet 193 sur les quatre derniers mois de 2014 à en avoir profité contre seulement 110 en 2015.» Cette aide couvre 15% du prix de l'abonnement (Mobilis, CFF, de parcours et général) jusqu'à un montant maximal de 190 francs. Pour y avoir droit, il faut être

domicilié à Vevey et en formation post-obligatoire (apprentissage, gymnasiens, étudiants). Le demandeur doit encore posséder un abonnement annuel de transports publics valable ou pouvoir présenter dix abonnements mensuels consécutifs. Il doit aussi être âgé de moins de 25 ans au premier jour de validité de l'abonnement. Afin de réduire les lourdeurs administratives, un formulaire en ligne a été conçu, lequel est opérationnel depuis plus d'une année. www.vevey.ch/mobilite